

Le budget

Mise à jour le 25 juillet
2023

Un budget suit deux étapes : un débat d'orientation budgétaire organisé en début d'année. Le vote d'un budget prévisionnel en mars.

Le budget d'une structure intercommunale comporte :

- une part de fonctionnement pour assurer sa mission de service public.
- une part d'investissement pour réaliser des infrastructures utiles pour l'ensemble de la population : parcs d'activités, eau, assainissement, équipements culturels...



Pour une meilleure compréhension des documents « comptes administratifs », consultez le document suivant. Il vous donnera des clefs de compréhension et de nombreuses informations pour appréhender au mieux les comptes administratifs.

